



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Juillet à 18:45, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Maison du Village de Seugy, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 26/06/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, Mme TANGE Corinne, M. HADDAD Edmond, M. HURTEL Pierre-Yves, Mme BOCOBZA Sylvie, M. TURBAN Jean-Claude, M. TSCHANHENZ Robert, M. DUFUMIER Dominique, Blaimont Jean-Pierre, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. SPECQ André, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. DUFLOS Jérémie, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), Mme TANGE Corinne (de M. COLLOBER Ernest), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. MELLA Daniel), Mme BOCOBZA Sylvie (de Mme POLLET Clarisse), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POIRIER Henri à M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric à M. ALATI Jacques, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. MOREL Cyril à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FAUVIN Patrick, Mme POLLET Clarisse, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. COLLOBER Ernest, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. CAZIEUX Jean-Marie, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

2023-037 – Mise à disposition du personnel du SICTEUB du budget Eaux Usées au budget Eaux Pluviales Urbaines au 1er janvier 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interpréfectoral n°20-199 portant modification des statuts du syndicat concernant la prise de la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Considérant que depuis le 01/01/2020, le SICTEUB exerce la compétence eaux pluviales urbaines pour le compte de quatre communes (Marly-la-Ville, Fosses, Survilliers et Saint-Witz ZI) qui font partie de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Considérant que cette compétence est mise en œuvre aujourd'hui par plusieurs agents du SICTEUB. Il s'agit des techniciens collecte, du responsable exploitation maintenance des réseaux, du Directeur des Services Techniques, de la comptable, de la secrétaire technique et de la DGS.

Considérant que ces agents sont rémunérés sur le budget EU du SICTEUB. En effet, le budget EPU est un budget annexe qui ne dispose pas d'autonomie financière.

Considérant que chaque début d'année, une estimation du coût du personnel par poste de travail est établie pour l'exercice de la compétence EPU.

Considérant que pour l'année 2023, il se décompose de la façon suivante :

Travail administratif et comptable (12 jours par an)	1500.15 €
Technicien collecte et Responsable exploitation et maintenance 1 mois pour chaque technicien collecte et 20% du temps pour le responsable exploitation	20683.75 €
Direction technique et administrative (10.5 jours par an)	2816.10 €

Considérant que ce montant total de 25 000.00 € est prévu sur le chapitre 012 du budget Eaux usées du SICTEUB.

Considérant qu'il fait l'objet d'un titre de recettes à l'encontre du budget annexe Eaux Pluviales du SICTEUB à titre de reversement de frais de personnel.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le reversement d'un montant de 25 000.00 € par le budget EPU du SICTEUB au budget EU des frais de personnel engagés pour l'exercice de la compétence Eaux Pluviales Urbaines pour l'année 2023.

DIT que cette somme est prévue au budget primitif 2023.

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 10/07/2023
Le Président

